

ACCÉLÉRER AVEC LA CCI 41

SUPPLY CHAIN MANAGEMENT UNE MÉTHODE SOURCE D'ÉCONOMIES

En partenariat avec Thiolat Packaging et Appro Service et le soutien de la CCI 41 et de l'UIMM Val de Loire, l'Association francophone de Supply Chain Management (AfrSCM) organisait le 12 décembre dernier une journée de formation dédiée à la nouvelle approche Demand Driven Adaptive Entreprise (DDAE) optimisant la gestion des stocks DDMRP.

La nouvelle méthode Demand Driven Adaptive de l'entreprise (DDAE) réduit de 30 % les stocks globaux tout en augmentant le taux de service.

Les participants au Serious Game en Supply Chain management.

L'Association francophone de Supply Chain Management AfrSCM s'est donnée comme mission depuis 1991 de développer les bonnes pratiques en Supply Chain Management (SCM). Nous organisons des formations dans toute la France, » soulignait Caroline Mondon, directrice du Développement et ancienne directrice d'usines dans notre région. Soutenue par le ministère de l'Économie (DGE), partenaire de plusieurs Territoires d'Industrie, l'AfrSCM déploie notamment son action via une simulation numérique d'une journée, appelée Serious Game, développée spécifiquement pour appréhender les enjeux et outils du management des supply chains. Centrée sur la nouvelle approche Demand Driven Adaptive Enterprise (DDAE), qui utilise l'outil de gestion des stocks DDMRP a été mise au point par deux industriels américains et testée en France il y a 10 ans. La session blésoise a réuni vingt participants issus de plusieurs entreprises industrielles. Les stagiaires ont pu mesurer « la valeur ajoutée de l'accélération des flux pour tous les départements de l'entreprise ». Particulièrement bien construit, le jeu leur a permis de comprendre les bénéfices de la méthode. En moyenne pour les industriels qui l'ont adoptée : amélioration du taux de service

(+ 13 %), réduction du temps de transit des commandes (- 22 %) (1) et réduction des stocks globaux de 31 %. Alignés sur les besoins réels, les stocks sont ajustés en continu, via un système de buffers qui protègent et accélèrent les flux.

« À l'heure de la réindustrialisation, cette nouvelle méthode d'accélération des flux est un levier pour améliorer le taux de service et le ROI (Retour d'Investissement). Sa mise en place passe par une implication du comité de direction », a insisté Caroline Mondon en présentant plusieurs retours d'expérience positifs au sein d'entreprises locales.

« Le modèle DDAE est très pragmatique et donne des résultats probants comme nous l'a montré le Serious Game. Elle peut être mise en place avec un minimum d'engagement financier et apporte plus de confort pour toute la chaîne d'approvisionnement de la demande », se félicitait Liviu Bidian, un consultant participant à la session. Une autre journée de découverte devrait être organisée en Sologne début 2024.

(1) Une entreprise du Loir-et-Cher a vu celui-ci passer de 89 jours à 10 jours en quelques mois.

www.AfrSCM.fr

PERSPECTIVE
CROISSANCE
avec ma CCI



DIRIGEANTS
NON SALARIÉS
UN ACCOMPAGNEMENT
100 % GRATUIT

Mis en place par CCI France et l'AGEFICE, le fonds formation des Travailleurs non salariés, « Perspective croissance » propose aux dirigeants non salariés et auto-entrepreneurs de bénéficier de 21 h de conseil et d'accompagnement gratuit. Objectif : développer l'activité.

Optimiser son point de vente, numériser son activité, gagner du temps pour recruter, améliorer sa gestion, engager la transition écologique... Les dirigeants non salariés sont confrontés à de nombreux enjeux qu'ils ne peuvent aborder faute de temps. Ils n'ont souvent pas le luxe de se poser pour avoir une vision à 360° de leur entreprise. « " Perspective croissance " est un programme d'accompagnement express sur une période de 3 à 6 mois pour identifier les besoins et mettre en place des actions en termes de montée en compétences et de développement de l'activité. Moyen de prendre du recul, de préciser enjeux et priorités, le programme assure gain de temps et amélioration de la performance », souligne Alice Pasquet conseillère commerce à la CCI 41.

Il comporte trois étapes : évaluation des axes du développement et proposition d'un plan d'actions prioritaires, conseils et actions de formation (individuelles ou collectives) pour monter en compétences et réussir la mise en œuvre du plan d'action puis bilan d'impact et prospective.

Le programme s'adresse aux dirigeants travailleurs non-salariés, conjoints collaborateurs ou conjoints associés, ressortissants de l'AGEFICE, inscrits à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants et appartenant aux secteurs du commerce, de l'industrie et des services, ayant cotisé sur la dernière année au moins 10 € sur le fonds formation.

Signée le 6 juin dernier par Marie-Noëlle Amiot, présidente de la CCI41, la convention prévoit des entrées dans le programme jusqu'au 15 juin 2024. « L'expertise de l'ensemble des conseillers spécialisés de la CCI 41 est mobilisée pour accompagner les bénéficiaires et les aider par exemple à conduire leurs transitions écologiques, énergétiques ou numériques », conclut Alice Pasquet.

CONTACT

Alice PASQUET

Conseillère commerce

alice.pasquet@loir-et-cher.cci.fr

Tél.02 54 44 64 50